

## **CHARTRE DES COLLECTIONS**

### **La Bibli – Bibliothèque municipale Louis-Aragon**

#### **JOINVILLE-LE-PONT**

#### **Objet de la charte**

La charte des collections de La Bibli- Bibliothèque municipale Louis-Aragon de Joinville-le-Pont est destinée à rendre publiques les grandes orientations de la politique documentaire de la Ville. Elle présente les principes selon lesquels sont constituées les collections de cet équipement. Elle détermine les grandes règles d'acquisition des documents, les supports acquis, les critères de choix ou d'exclusion et les sources d'acquisition.

#### **Législation et déontologie**

La Bibli-Bibliothèque municipale Louis-Aragon est un service public. Elle fonde son action sur les principes de la République française tels qu'énoncés dans la Constitution de la Vème République et son Préambule.

Elle s'appuie aussi sur les lois :

- Loi sur les publications destinées à la jeunesse (loi n°49-956 du 16 juillet 1949)
- Lois relatives à la lutte contre le racisme (loi n°72-546 du 1<sup>er</sup> juillet 1972 et loi n°90-615 du 13 juillet 1990)
- Loi définissant les libertés de la presse (loi du 29 juillet 1881)
- Loi sur les droits et devoirs des fonctionnaires (loi n°83-634 du 13 juillet 1983)

Par ailleurs, la charte des collections de La Bibli-Bibliothèque municipale Louis-Aragon s'inspire de la Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques. Cette charte s'appuie également sur les grands principes définis sur le plan national par les associations professionnelles (Code de déontologie des bibliothécaires, Association des Bibliothécaires de France), et sur le plan international par la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires (IFLA), l'UNESCO (Manifeste sur la lecture publique) et la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels.

#### **1/ Missions :**

- Assurer l'accès à l'information et à la documentation pour tous en proposant sur des supports variés et sur tous les sujets, des documents accessibles,
- Encourager, promouvoir, entretenir et développer le goût pour le livre et la lecture auprès de tous les publics, jeune et adulte,
- Favoriser la formation initiale et permanente et contribuer ainsi à l'égalité des chances et à la mobilité sociale et professionnelle,
- Etre un lieu de sociabilité et d'échange afin de favoriser l'insertion de tous dans la société,
- Proposer des animations qui permettent de se retrouver et d'échanger autour de la lecture et de thématiques citoyennes,
- Participer à des actions éducatives en liaison avec le système scolaire et périscolaire.

## **2/ Les collections :**

La Bibli-Bibliothèque municipale Louis-Aragon met à disposition de ses usagers environ 28 000 documents, sur un plateau divisé en 5 zones :

- Kiosque
- Espace Adulte
- Espace Enfant
- Espace Jeune
- Espace Numérique

Les supports suivants font l'objet d'acquisition :

- Livres
- Presse (quotidiens et magazines)
- Livre-CD/Livre-audio
- Outils informatiques (ordinateur, liseuse, ordinateur hybride, robot programmeur, imprimante 3 D)
- Ressources numériques dématérialisées

Le personnel de La Bibli-Bibliothèque municipale Louis-Aragon se forme régulièrement pour respecter les exigences de pluralisme et de validation de l'information. Il s'appuie également sur des outils de sélection professionnels et de veille documentaire.

## **3/ Critères d'acquisition :**

Un budget est alloué annuellement à La Bibli-Bibliothèque municipale Louis-Aragon pour ses acquisitions.

Les collections sont constituées en fonction des objectifs de La Bibli-Bibliothèque municipale Louis-Aragon, des besoins et des attentes des publics, de la production éditoriale en corrélation avec le budget alloué. Les collections forment des ensembles cohérents et structurés pour un usage collectif.

Les critères de choix sont définis de façon à assurer la présence de documents répondant aux objectifs généraux suivants :

- Critère d'encyclopédisme : les collections doivent être représentatives de l'ensemble des connaissances de l'Humanité ainsi que de l'ensemble de la production éditoriale. Toutefois, l'exhaustivité est exclue.
- Critère de pluralisme : les collections doivent être représentatives de l'ensemble des opinions.
- Critère de niveau : les niveaux d'acquisition sont variés afin de toucher un vaste public :
  - o Premier niveau : tout public (information élémentaire)
  - o Second niveau : vulgarisation de bon niveau (documentation plus élaborée)
  - o Troisième niveau : niveau universitaire (public motivé)

Les acquisitions s'effectuent pour l'essentiel jusqu'au niveau 2 et peuvent atteindre le niveau 3 pour certains domaines. La Bibli-Bibliothèque municipale Louis-Aragon agit en complémentarité des établissements universitaires du territoire mais ne se substitue en aucun cas à eux.

## Les domaines d'acquisition

Organisés par secteur, les domaines d'acquisition se définissent comme suit :

### ***Pôle jeunesse***

- Albums
- Conte
- Littérature (romans - premières lectures, ados, en langues étrangères, policier, science-fiction, fantastique-, poésie, théâtre)
- Documentaires
- Bandes dessinées et mangas (jeunesse et ados)
- Livre-CD
- Revues

### ***Pôle adulte***

- Littérature (roman, poésie, théâtre, biographie)
- Livre en langues étrangères
- Livre en grands caractères
- Policier (polar, thriller, roman noir, roman à suspense, roman à énigmes...)
- Bandes dessinées (« occidentale », comics, manga, roman graphique)
- Littérature de l'imaginaire (fantasy, fantastique, science-fiction)
- Documentaires
- Livres audio
- Revues

### ***Pôle numérique***

- Auto-formation
- Loisirs
- Presse
- Outils numériques

Pour chaque domaine cité ci-dessus, des fiches-domaines existent, détaillant la façon de procéder qui a été choisie, tant pour les sources d'information qui servent de référence à l'acquéreur, que pour les critères de sélection et de désélection, ainsi que les modes particuliers de médiation qui ont pu être mis en place. Pour chaque domaine, la considération du support est également précisée, notamment en ce qui concerne l'équilibre existant ou à venir entre les collections physiques et les collections numériques. Il s'agit d'un protocole d'acquisition, de valorisation, et de désherbage, destiné à évoluer et à faciliter la transition en cas de changement d'acquéreur.

### **4/ Critères d'exclusion :**

Sont exclus :

- les ouvrages interdits par la loi,
- les publications incitant à la discrimination ou à la haine raciale,
- les ouvrages négationnistes,
- les ouvrages à caractère pornographique,
- les ouvrages émanant de sectes, de syndicats, de partis politiques,
- les ouvrages édités à compte d'auteur et documents autoproduits

### **5/ Critères de langue :**

La langue française et les traductions françaises, pour les livres et la presse sont privilégiées. Cependant, La Bibli - Bibliothèque municipale Louis-Aragon veille à la représentation de nombreuses langues dans ses documents imprimés comme le multimédia, avec pour objectifs de représenter la diversité culturelle, de développer l'ouverture culturelle, d'améliorer l'égalité d'accès de tous à la lecture comme de développer l'apprentissage des langues.

### **6/ Suggestion des usagers :**

Les usagers peuvent exprimer des suggestions d'achat qui sont prises en compte uniquement si elles correspondent à la politique documentaire elle-même définie par un cadre budgétaire.

### **7/ Don de documents :**

Pour respecter une cohérence dans les collections, ainsi que pour des raisons pratiques et matérielles, les dons de livres sont acceptés uniquement s'ils répondent aux 3 critères énoncés ci-dessous :

- date de publication inférieure à 3 ans
- parfait état
- en adéquation avec la présente charte des collections

### **8/ Renouvellement des collections :**

Les collections sont régulièrement renouvelées afin de maintenir une offre à la fois attractive et de qualité pour les usagers : il est procédé à un examen physique qui entraîne l'élimination des ouvrages dégradés et à un examen de contenu qui permet de vérifier la validité de l'information contenue dans le document, ainsi que son adéquation à la demande du public et aux orientations de politique documentaire de l'établissement.

Des documents sont retirés des collections annuellement.

### **9/ Responsabilité :**

La constitution, l'organisation et l'évaluation de l'ensemble des collections et des acquisitions se font sous la responsabilité de Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont et du responsable de La Bibli-Bibliothèque municipale Louis-Aragon.